

Rapport n°1 - Programme d'entretien de l'éclairage public -SYDESL- année 2020

M. Jean-Marc HIPPOLYTE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 2 mai 2016, La Commune a transféré la totalité de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire.

Le montant du forfait annuel 2020 (année 4) pour les travaux d'exploitation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public (380 points lumineux) est chiffré à 2 246.57 € TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider ce financement.

Rapport n°2 - Mise à jour de la convention de partenariat avec AgIRE

M. Jean-Marc HIPPOLYTE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'association AgIRE, partenaire dans le cadre de la Maison de Services au Public, propose à la Commune de revoir les termes de la convention existante afin d'intégrer de nouveaux services aux habitants :

- Le Conseil en Evolution Professionnelle, pour les actifs occupés : offre de service destinée à tout actif pour faire le point sur sa situation professionnelle et, le cas échéant, élaborer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle.
- L'action PIC repérage, avec le dispositif de la Mission Locale, visant à prendre contact avec les jeunes ayant « décroché » de tout parcours d'insertion

De plus, il serait nécessaire, ponctuellement, de mettre à disposition de l'Association un espace pour accueillir les usagers de Saint-Sernin-du-Bois et des environs, pour des rendez-vous individuels assurés par les conseillers.

Mme Pascale FALLOURD ne prenant pas part au vote, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, et d'autoriser le Maire à la signer

Rapport n°3 - Convention avec l'OPAC relative à l'entretien de l'aire de jeux du quartier Bellevue

M. Jean-Marc HIPPOLYTE, Maire, rappelle au Conseil Municipal que, durant l'année 2019, L'OPAC de Saône-et-Loire a procédé à l'installation de jeux destinés aux enfants, au sein du quartier Bellevue.

Ces ouvrages qui consistent en 1 toboggan et un cheval à ressort ont été réceptionnés le 27 novembre 2019.

Il est demandé à la Commune de prendre à sa charge l'entretien et le maintien du bon fonctionnement de l'aire de jeux comprenant, entre autres : l'entretien de la surface d'implantation et des jeux, la réparation voire le remplacement si besoin de ces derniers.

La convention jointe en annexe, détaille les modalités de mise en œuvre de cet accord.

La présente convention est consentie à titre gratuit pour une durée initiale de 10 ans renouvelable tacitement pour une nouvelle période de 5 ans.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, et d'autoriser le Maire à la signer

Rapport n°4 - Pôle santé : recrutement d'un coordonnateur SPS et d'un contrôleur technique pour la création d'un cabinet médical

M. Bernard Bouiller, adjoint en charge des Finances informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de création d'un cabinet médical, allée du Cèdre, élaboré par le Maître d'œuvre SETAN Geoffrey Architecture, il est nécessaire de recruter, préalablement aux travaux, un Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS), ainsi qu'un contrôleur technique.

Trois organismes ont été consultés pour assurer ces missions.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir les mieux-disants, à savoir :

- Pour la missions SPS : La société APAVE (71000 MACON LOCHE) pour un montant de 1 240€HT
- Pour la mission Contrôle Technique : la société ALPES CONTROLES (21000 DIJON) pour un montant de 2 600€HT

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Retenir les entreprises APAVE et ALPES CONTROLES pour effectuer respectivement les missions de Coordonnateur SPS et de Contrôleur technique aux montants susmentionnés
 - Autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier
-

Rapport n°5 - Création d'un réseau de sentiers de randonnée labellisés « balades vertes » et inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. Gilbert BROCHOT, Conseiller délégué en charge du développement durable, de l'environnement, du tourisme et de la Communication rappelle au Conseil Municipal que le 23 Août 2018, le Conseil Municipal a approuvé la création de 3 circuits de randonnée et demandé leur inscription au programme « balades vertes » conduit par la Communauté Urbaine Creusot-Montceau en lien avec le Département.

Après une reconnaissance de ces sentiers conjointement avec la Communauté, les itinéraires définitifs ont été arrêtés et vont donner lieu à l'implantation de dispositifs de jalonnement. Le plan joint à la présente délibération identifie chacun des circuits nommés SSB1, SSB2 et SSB3 et localise l'ensemble des jalonnements.

De plus, l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des chemins ou voies empruntés par les boucles est un préalable à la labellisation de l'itinéraire comme « balade verte ». Une partie de ces tracés est déjà inscrit mais certaines portions sont manquantes et devront l'être. La carte ci-jointe matérialise les segments concernés.

Ainsi, Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le tracé des 3 circuits sur la Commune de SAINT SERNIN DU BOIS
Autoriser le passage sur les chemins, sentiers et parcelles appartenant à la commune ainsi que leur balisage.
 - Solliciter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) des tronçons non encore inscrits (conformément au plan joint)
 - Autoriser le Maire à signer tout document afférent au dossier
-

Questions diverses :

- Retour sur la réunion avec AgIRE sur les publics dits « invisibles »

Au-delà des missions d'accompagnement vers un retour à l'emploi, de formation, de reconversion et d'insertion sociale, l'association AgIRE développe un accompagnement particulier pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire vers la qualification et l'emploi. Elle les aide dans leurs problématiques concernant en particulier le logement, le transport, la santé et l'insertion professionnelle.

Elle a mis en place depuis 2018, une démarche de repérage des jeunes dans la précarité (sans emploi, sans études ni formation) et qui ne sont connus d'aucun service social.

En 2018, sur le bassin de vie, 2250 jeunes étaient recensés dont près de 1000 étaient connus de la Mission Locale, mais seulement 500 jeunes entretenaient des contacts réguliers avec celle-ci.

Il reste donc un foyer important qu'il est nécessaire de prendre en charge ; mais la difficulté est de les atteindre. Pour cela l'association fait appel aux structures locales (partenaires associatifs, collectivités et agences d'intérim) comme par exemple la Maison de Services au Public existant sur la Commune.

- Publication de l'arrêté du 14 février 2020 portant classement de communes ou parties de communes en zones défavorisées (montagne)

L'arrêté du 14 février a autorisé le classement partiel de la commune de SAINT SERNIN DU BOIS en zone montagne (la forêt n'est pas classée). Ce classement concerne d'autres communes de départements de France mais également de Saône-et-Loire à l'instar d'Autun, Le Creusot, Montcenis, Saint Firmin...

Il reconnaît que la topographie de la Commune peut constituer une contrainte naturelle rendant difficile la production agricole

Ce classement permettra aux agriculteurs d'obtenir des aides bonifiées.

- Les travaux en cours

Trois chantiers sont actuellement en cours sur la Commune :

- Borne de recharge des véhicules électriques : située au niveau des places de stationnement du cimetière, elle est en fonctionnement depuis le 27 février dernier et les consommations seront gratuites jusqu'à la fin de l'année. Le bicouche restera à finaliser lorsque les centrales d'enrobés réouvriront au printemps
- Rue du Clouzeau : un regard d'eaux pluviales ainsi qu'un rejet des eaux dans le fossé ont été mis en place par la CUCM. Ces travaux avaient pour objectif de supprimer les eaux stagnantes sur la route.
- Parking rue des châtaigniers : le parking a été refait, retaluté. Les plantations sont en cours. Tout comme au niveau de la borne de recharge électrique, le bicouche restera à faire.

- **Retour des différentes Commissions**

Commission signalétique : une première commande de panneaux de signalisation a été passée. Elle concerne :

- Le panneau d'informations d'entrée de bourg
- Un panneau d'identification de l'école élémentaire
- Celui des WC publics, cour de la boulangerie
- Les 2 panneaux de signalisation situés sur la rue de Bellevue au-dessus de l'école maternelle

Autres questions :

Un conseiller propose, afin d'augmenter les effectifs des enfants présents au Centre de Loisirs des petites vacances, de mutualiser le service avec la Commune du Breuil. Il est répondu que cette démarche est déjà conduite pour l'accueil du mercredi, mais qu'au-delà d'un problème de capacités d'accueil que pourrait poser cette mutualisation des vacances, il est important de garder un centre de loisirs au niveau communal. Il permet de maintenir un lien social, une proximité, tout comme peuvent le faire les écoles communales.

A titre indicatif, environ 14 enfants étaient présents au centre de loisirs (pour une capacité totale d'accueil de 20)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Maire,
Jean-Marc HIPPOLYTE